



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/707
28 novembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Point 70 de l'ordre du jour

MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

Rapport de la Première Commission

Rapporteur : M. Peter GOOSEN (Afrique du Sud)

I. INTRODUCTION

1. La question intitulée "Maintien de la sécurité internationale" a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale en application de sa résolution 48/84 A du 16 décembre 1993.
2. À sa 3e séance plénière, le 23 septembre 1994, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire la question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Première Commission.
3. À sa 2e séance, le 13 octobre, la Première Commission a décidé de tenir un débat général sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale qui lui avaient été renvoyées, à savoir les points 53 à 66, 68 à 72 et 153. La Commission a examiné ces points de ses 3e à 10e séances, du 17 au 24 octobre (voir A/C.1/49/PV.3 à 10). Elle a également examiné des points précis, selon l'approche thématique adoptée, du 25 au 27 octobre, le 31 octobre et le 1er novembre. La Commission a examiné les projets de résolution correspondant de ses 12e à 16e séances, les 3, 4, 7 et 9 novembre (voir A/C.1/49/PV.12 à 16) et s'est prononcée sur lesdits projets de résolution de ses 19e à 25e séances, du 14 au 18 novembre (voir A/C.1/49/PV.19 à 25).
4. Pour l'examen du point 70, la Première Commission était saisie des documents ci-après :
 - a) Note du Secrétaire général sur le maintien de la sécurité internationale (A/49/269);

b) Lettre datée du 13 janvier 1994, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/60-S/1994/46);

c) Lettre datée du 24 janvier 1994, adressée au Secrétaire général par les représentants du Kazakhstan et de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/65);

d) Lettre datée du 3 février 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République de Moldova auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/70-S/1994/118);

e) Lettre datée du 6 février 1994, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République fédérative de Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/72-S/1994/128);

f) Lettre datée du 14 février 1994, adressée au Secrétaire général par les représentants du Cambodge et de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/77-A/1994/193);

g) Lettre datée du 18 février 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République de Moldova auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/78-S/1994/195);

h) Lettre datée du 23 février 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/81-S/1994/209);

i) Lettre datée du 2 mars 1994, adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Angola, du Brésil, du Cap-Vert, de la Guinée-Bissau, du Mozambique, du Portugal et de Sao Tomé-et-Principe auprès de l'Organisation des Nations Unies transmettant le texte du communiqué commun de la première Réunion des ministres des affaires étrangères et des relations extérieures des pays lusophones, tenue à Brasilia les 9 et 10 février 1994 (A/49/87-S/1994/263);

j) Lettre datée du 7 mars 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/88);

k) Lettre datée du 7 mars 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/91);

l) Lettre datée du 7 mars 1994, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/92-S/1994/281);

m) Lettre datée du 17 mars 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/95-S/1994/309);

n) Lettre datée du 18 mars 1994, adressée au Secrétaire général par les représentants des États-Unis d'Amérique et de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/113-S/1994/339);

o) Lettre datée du 6 avril 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies transmettant le texte du communiqué commun adopté par le Groupe au Sommet pour la consultation et la coopération Sud-Sud (Groupe des 15), à sa quatrième réunion, tenue à New Delhi du 28 au 30 mars 1994 (A/49/119);

p) Lettre datée du 11 avril 1994, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/121-S/1994/422);

q) Lettre datée du 15 avril 1994, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/127-S/1994/449);

r) Lettre datée du 13 avril 1994, adressée au Secrétaire général par les représentants du Cambodge et du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/129-S/1994/458);

s) Lettre datée du 2 mai 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/138-S/1994/526);

t) Lettre datée du 3 mai 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/140-S/1994/533);

u) Lettre datée du 6 mai 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/153);

v) Lettre datée du 5 mai 1994, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/154-S/1994/549);

w) Lettre datée du 9 mai 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Cambodge auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/160-S/1994/570);

x) Lettre datée du 20 mai 1994, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/163-S/1994/603);

y) Lettre datée du 25 mai 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Cambodge auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/167-S/1994/619);

z) Note verbale datée du 20 juin 1994, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/187);

aa) Lettre datée du 23 juin 1994, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/201-S/1994/745);

bb) Lettre datée du 28 juin 1994, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte du document de conclusion de la Conférence inaugurale pour un acte de stabilité en Europe et du document pour l'organisation des tables rondes régionales, publiés les 26 et 27 juin 1994 à Paris (A/49/211 et Corr.1);

cc) Lettre datée du 19 juillet 1994, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/268);

dd) Lettre datée du 15 juillet 1994, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la Fédération de Russie et de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/271);

ee) Lettre datée du 25 juin 1994, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de l'Égypte, transmettant le texte des documents de la onzième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, tenue au Caire du 31 mai au 3 juin 1994 (A/49/287-S/1994/894 et Corr.1);

ff) Lettre datée du 1er août 1994, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/290-S/1994/917);

gg) Lettre datée du 8 août 1994, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/305);

hh) Lettre datée du 17 août 1994, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de Croatie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/319-S/1994/976);

ii) Lettre datée du 18 août 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/322);

jj) Lettre datée du 1er septembre 1994, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/358-S/1994/1019);

kk) Lettre datée du 19 septembre 1994, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/399-S/1994/1075);

ll) Lettre datée du 20 septembre 1994, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/401-S/1994/1076);

mm) Lettre datée du 20 septembre 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/412-S/1994/1078);

nn) Lettre datée du 23 septembre 1994, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/430-S/1994/1096);

oo) Lettre datée du 4 octobre 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan (A/49/468-S/1994/1127);

pp) Lettre datée du 6 octobre 1994, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Australie, de Fidji, des Îles Salomon, de la Nouvelle-Zélande et de Vanuatu auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/496);

qq) Lettre datée du 17 octobre 1994, adressée au Secrétaire général par les représentants de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan et de l'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/530-S/1994/1178);

rr) Lettre datée du 28 octobre 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/596-S/1994/1225);

ss) Lettre datée du 3 novembre 1994, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/638-S/1994/1244);

tt) Lettre datée du 10 novembre 1994, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/663-S/1994/1275);

uu) Lettre datée du 15 novembre 1994, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/49/669-S/1994/1296).

II. EXAMEN DU PROJET DE DÉCISION A/C.1/49/L.46

5. Le 7 novembre, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont soumis un projet de décision intitulé "Maintien de la sécurité internationale" (A/C.1/49/L.46). À la 20e séance, le 15 novembre, le représentant de la Fédération de Russie a présenté le projet de décision.

6. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.1/49/L.46 sans qu'il ait été mis aux voix (voir par. 7).

III. RECOMMANDATION DE LA PREMIÈRE COMMISSION

7. La Première Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

L'Assemblée générale, rappelant sa résolution 48/84 A du 16 décembre 1993, décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquantième session la question intitulée "Maintien de la sécurité internationale".
